

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE NEUF OCTOBRE (09/10/2023)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 03 octobre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : 25

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Arlette CAZORLA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES : 5

Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Danièle SCHATTEL), Mme DESCAMPS Marie-Line (représentée par Madame Claudine MATALA), Mme Reine-Claude ORTALO (représentée par Madame Arlette CAZORLA), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Franck BOUSQUET (représenté par Madame Estelle HEMMAMI), **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT ABSENTS : 2

M. Pierre PUCHOUAU, Mme Danièle PUCHOUAU (PAPUGA), **Conseillers Municipaux**.

ETAIT EXCUSE : 1

M. Soufiane ACHCHTOUI, **Conseiller Municipal**.

Madame Claudine MATALA est nommée secrétaire de séance.

17 – 09 octobre 2023

17. Convention de groupement de commandes entre la ville de Moissac et le CCAS pour la prestation d'assurance : Dommage aux biens et risques annexes – approbation et autorisation de signature.

Rapporteur : Monsieur SEGARD.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-21,

Vu le projet de convention de groupement de commandes ci-annexé,

Vu le rapport de Monsieur Romain LOPEZ, Maire, proposant de se prononcer sur :

- L'adhésion de la mairie au groupement de commande
- Le projet de convention de groupement de commandes passé avec le Centre Communal d'Action Sociale
- Le choix d'adhérer au projet de marché

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale proposera le projet de convention lors de son conseil d'administration du 16 octobre 2023 et validera les principes suivants :

- L'adhésion du CCAS au groupement de commande,
- Le projet de convention de groupement de commandes passé avec la Ville de Moissac et d'adhérer à la prestation : assurance des dommages aux biens et des risques annexes,
- L'autorisation à Madame MATALA, vice-présidente de signer la convention et à en assurer l'exécution.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE l'adhésion de la Ville de Moissac au groupement de commandes,

APPROUVE le projet de convention de groupement de commandes passé avec le Centre Communal d'Action Sociale,

CHOISIT d'adhérer à la prestation : assurance dommages aux biens et risques annexes

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et à en assurer l'exécution.

Pour copie conforme
Moissac, le 12 octobre 2023

Le Maire,



Remain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Claudine MATALA

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :